

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des collaborateurs à organiser la prévention des risques professionnels à chaque étape de leur activité. Elle leur permet d'anticiper les accidents du travail et les maladies professionnelles, de dialoguer avec l'entreprise utilisatrice et de sécuriser leurs pratiques pour répondre aux exigences légales et aux recommandations de la CARSAT tout en réduisant les risques de contrôle ou de contentieux.

Objectifs pédagogiques :

Identifier les spécificités des risques professionnels liés à l'intérim

Elaborer un cadre de prévention

Assurer le suivi des risques

Prérequis : niveau correspondant au stage « Intégrer les bases juridiques à l'activité en agence d'emploi » et 6 mois d'expérience opérationnelle en agence d'emploi.

Tout collaborateur en agence d'emploi

Groupe de 4 à 8 participants

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

1. Identifier les spécificités des risques professionnels liés à l'intérim

*Repérer un accident du travail, un accident de trajet et une maladie professionnelle
Décrypter le cadre juridique de la responsabilité partagée entre agence et entreprise utilisatrice : incidence financière sur le taux de cotisation AT/MP, faute inexcusable, responsabilité pénale
Analyser et comparer les statistiques sectorielles
Identifier les facteurs aggravants liés au statut d'intérimaire : méconnaissance des lieux, défaut d'accueil, pression...*

Distinguer les risques physiques, psychosociaux et organisationnels propres aux missions temporaires

Modalités pédagogiques : brainstorming, exposé interactif, quiz, cas pratiques

2. Elaborer un cadre de prévention

Vérifier les habilitations, certifications, expériences de chaque candidat

Evaluer ses compétences sécurité

Distinguer risques professionnels, postes à risques particuliers et postes nécessitant un Suivi Individuel Renforcé (SIR)

Formaliser un protocole de coordination avec l'EU : « liste des postes à risques particuliers », procédures d'accueil...

*Utiliser la fiche de liaison CARSAT pour recenser les caractéristiques détaillées du poste
Selectionner l'intérimaire en fonction des risques du poste
Rédiger des contrats intégrant la sécurité
Informer et former l'intérimaire aux risques de sa mission
Gérer le suivi médical obligatoire
Modalités pédagogiques : cas pratiques, simulation de prise de commande*

3. Assurer le suivi des risques

Contrôler le respect par l'utilisateur de ses obligations de sécurité : accueil sécurité, formation renforcée à la sécurité, respect des tâches prévues...

*Réaliser des bilans de missions incluant les retours des intérimaires en matière de sécurité
Conduire des analyses approfondies d'accidents ou de presqu'accidents selon la méthode de l'arbre des causes*

*Intégrer les enseignements qui en ressortent dans son processus de sécurité
Suivre les indicateurs sécurité (taux de fréquence, gravité...)*

Modalités pédagogiques : exposés, étude de cas, analyse d'accidents, atelier « arbre des causes »

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à \pm 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à \pm 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à \pm 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-039
Version 290925

